

**Credit Suisse Index Fund (IE) ETF ICAV**  
**2nd Floor, Block E, Iveagh Court**  
**Harcourt Road**  
**Dublin 2**  
**Irlande**

**Avis aux actionnaires de CSIF (IE) DAX 50 ESG Blue UCITS ETF (le « Fonds »)**  
**ISIN : IE00BKVD2J03**

24 mai 2023

Cher Actionnaire

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire de CSIF (IE) DAX 50 ESG Blue UCITS ETF (le « **Fonds** »), qui est un compartiment de Credit Suisse Index Fund (IE) ETF ICAV (« l'**ICAV** ») pour vous notifier la décision de mettre fin au Fonds.

Tous les termes débutant par une lettre majuscule utilisés dans ce courrier auront la même signification que les termes en majuscules et définis utilisés dans le Prospectus de l'ICAV.

Les Administrateurs de l'ICAV, à leur seule et absolue discrétion, conformément à l'Article 17.4 de l'acte constitutif de l'ICAV (« l'**AC** ») et aux termes du Prospectus, ont convenu de mettre fin au Fonds, car ils ont déterminé que la Valeur de l'Actif Net du Fonds est inférieure à la Taille minimale du Fonds ce qui revient à constater qu'il est impossible en pratique ou inopportun pour le Fonds de continuer à fonctionner compte tenu des conditions prévalant sur le marché et des meilleurs intérêts des Actionnaires.

Les Administrateurs ont décidé que cette décision prendra effet le 9 Juin 2023 (la « **Date de clôture du Fonds** »). À compter de la Date de clôture du Fonds, les Administrateurs, en concertation avec le Gestionnaire, commenceront la liquidation ordonnée des actifs du Fonds et la réalisation des actifs du Fonds sera effectuée sur une période déterminée par les Administrateurs, compte tenu des meilleurs intérêts des Actionnaires.

Le Dépositaire distribuera aux Actionnaires proportionnellement à leurs intérêts respectifs dans le Fonds tous les produits nets en numéraire provenant de la réalisation de ces actifs, étant entendu que l'ICAV soit en droit de conserver une provision permettant de couvrir tous les coûts, charges, dépenses, réclamations et demandes encourus dans le cadre ou découlant de la dissolution du Fonds. Une fois la distribution des produits du remboursement des titres effectuée, les Administrateurs demanderont la révocation de l'agrément du Fonds auprès de la Banque Centrale d'Irlande.

Si vous avez la moindre question concernant la dissolution du Fonds, nous vous invitons à vous adresser à votre contact habituel chez le Gestionnaire ou le Gestionnaire des Investissements.

Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans cet avis.

Les Actionnaires peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, une copie du Supplément, le document d'informations clés pour l'investisseur / le document d'informations clés, les derniers rapports annuels et semestriels et des copies de l'AC auprès du siège social du Gestionnaire ou des représentants locaux dans les pays où l'ICAV est enregistré, notamment auprès de l'Agent assurant les services au sein de l'EEE, Maples Fund Services (Ireland) Limited, 32 Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, en Suisse auprès de Credit Suisse Funds AG, Uetlibergstrasse 231, CH-8045 Zurich, Suisse, qui agit en tant que Représentant suisse et Credit Suisse (Switzerland) SA, Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich, Suisse, qui agit en tant qu'Agent payeur suisse, au Royaume-Uni auprès de UK Facilities Agent Credit Suisse Asset Management Limited, One Cabot Square, Londres E14 4QJ, Grande-Bretagne, et sur le site Internet de l'ICAV – [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Administrateur**  
**Pour le compte et au nom de**  
**Credit Suisse Index Fund (IE) ETF ICAV**